



SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton le 17 septembre 2025 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et M. Pierre Côté, Maire de Hatley.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

Délégué absent : M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff et M. Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley.

ABSENCE : M. Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley et Mme Shona Hartog, directrice générale de Hatley.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10h00.

25-09-17.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le délégué Pierre Côté et résolu ;

Que l'ordre du jour du 17 septembre 2025 soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 9) Location de quai court terme.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2025 et du 13 août 2025
- 4) Comptes à payer et suivi financier

Régie du Parc Général

- 5) Réparation / remplacement du moteur du barrage
- 6) Délimitation ou avertissement à proximité du barrage
- 7) Bleu Massawippi – opération de plongée – Demande de soutien financier

Patrouille nautique

- 8) Fin de saison – information

Règlements

Environnement

Plage Massawippi

9) Location de quai court terme

Autres sujets

10) Période de questions

11) Divers

12) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-17.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2025 ET DU 13 AOÛT 2025

Il est proposé par le délégué Pierre Côté et résolu ;

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 2 juillet 2025 et du 13 août 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-17.03

COMPTES À PAYER ET SUIVI FINANCIER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202500063 à 202500108, émis pour la période 2 juillet 2025 au 17 septembre 2025 ;

Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Gerrish et résolu ;

D'APPROUVER la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 51 851.40\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-09-17.04

RÉPARATION / REMPLACEMENT DU MOTEUR DU BARRAGE

ATTENDU QUE le moteur du barrage ne fonctionne plus et que la porte doit être opérée de façon manuelle et qu'il y a lieu de le remplacer ;

ATTENDU QUE la Régie du Parc a reçu, le 11 août 2025, une offre de service de la part de Rotork, entreprise basée en Alberta ;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie a demandé, à la directrice générale, de faire des recherches auprès de fournisseurs locaux afin d'obtenir une offre de service ;

ATTENDU QUE l'équipe des travaux public de la municipalité du Canton de Haltey, que la coordonnatrice de la plage et que la directrice générale de la Régie ont fait des recherches auprès de fournisseurs locaux et qu'aucun d'entre eux ne peut fournir une offre de service pour le remplacement du moteur du barrage ;

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;

Que le conseil d'administration de la Régie octroi le contrat de remplacement du moteur du barrage à l'entreprise Rotork, au coût de 19 790.95\$, plus les taxes applicables

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLIMITATION OU AVERTISSEMENT À PROXIMITÉ DU BARRAGE

De nombreux plaisanciers ont demandés que la corde avec bouée et panneaux d'avertissement de danger soit réinstallée sur la rivière près du barrage.

Après discussions, les délégués conviennent que la corde avec les bouées et les panneaux d'avertissement de danger soit réinstallé en 2026.

Il faut vérifier où se trouve celle qui y a déjà été installée, si elle est en bon état ou si le tout doit être remplacé.

25-09-17.05

BLEU MASSAWIPPI – OPÉRATION DE PLONGÉE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la demande de soutien financier reçu afin de compléter la saison de plongée 2025 ;

ATTENDU que le conseil de la Régie souhaite poursuivre la lutte à la moule zébrée ;

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et il est résolu ;

Que la Régie du Parc Massawippi offre un soutien financier d'un montant de 10 000\$ à Bleu Massawippi dans le cadre de leur opération de plongée 2025.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Denis Petitclerc, Président, Madame Anne-Marie-Éthier, Vice-présidente et Laurence Renaud-Langevin, Directrice générale de Bleu Massawippi sont présent afin de répondre aux questions des délégués de la Régie.

FIN DE SAISON - INFORMATION

La Coordonnatrice de la plage fait un bref retour sur la saison de la patrouille nautique 2025.

25-08-13.06

LOCATION DE QUAI À COURT TERME

ATTENDU qu'à la fin de la période de réservation des quais, il reste toujours quelques emplacements non loués pour la saison ;

ATTENDU que la Régie cherche à maximiser l'utilisation de ses quais ;

ATTENDU que la coordonnatrice de la plage à reçu une proposition de l'entreprise Location des Quatre Lacs en ce sens ;

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;

D'autoriser la coordonnatrice de la plage à préparer une entente pour la location d'un certains nombres de quais entre la Régie du Parc Massawippi et Location des Quatre Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

25-09-17.07

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Marcella Davis Gerrish propose la clôture de la séance à 10h45.

Patrick Clowery
Président

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)